

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 novembre 2016**CP2016_11_10
id. 2942

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE DÉSAMANTAGE DE 15 LOGEMENTS
SITUÉS 80 RUE DE LA PAIX - BÂT A
À LABASTIDE SAINT PIERRE**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de réhabilitation de désamiantage de 15 logements situés 80 rue de la Paix - Bât A à Labastide Saint Pierre est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 190 038,92 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PAM	72 900,00 €
* Fonds propres	117 138,92 €
Total	190 038,92 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 72 900 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 53001.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 51 030 €, soit 70 % d'un montant global de 72 900 €, la commune de Labastide Saint Pierre se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 29 juillet 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour l'opération de désamiantage de 15 logements situés 80 rue de la paix – bat. A à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 51 030 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 29 juillet 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 26/12/2016

Reçu en préfecture le 26/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20161226-CP2016_11_10-DE